

**Libre traduction en français**

**ASSURANCE INDIVIDUELLE ACCIDENTS PILOTE**

**BELGIAN ULM FEDERATION**

14.013.528

Le(s) assureur(s) individuellement désigné(s) par la présente s'engage(nt), après paiement des primes indiquées dans la police, à garantir le risque souscrit contre les pertes, les dommages, la responsabilité ou les frais, selon les modalités précisées ci-dessous. Chaque assureur n'est responsable que de la part qu'il a souscrite.

Tout prospect et/ou assuré cherchant à obtenir une (nouvelle) couverture d'assurance ou souhaitant renouveler et/ou modifier sa couverture existante est invité à divulguer toute information susceptible d'influencer les décisions de l'assureur ou des assureurs, y compris l'acceptation ou le refus du risque ou le montant de la prime. La couverture est fournie de bonne foi et le fait de ne pas fournir toutes les informations nécessaires peut entraîner l'annulation de la couverture et libérer le ou les assureurs de toute responsabilité envers l'assuré.

Le non-respect par l'assuré des conditions décrites dans la présente police (y compris le non-paiement de la (des) prime(s) convenue(s)) peut gravement nuire à la relation avec le(s) assureur(s), ce qui peut entraîner un avis de résiliation de la part du(des) assureur(s) et/ou un retard ou un défaut de paiement des sinistres.

Toute modification du risque couvert sera communiquée à Gallagher Aerospace, Posthofbrug 6-8 bus 5/134, B-2600 Berchem, Belgique - [office@ajgaerospace.be](mailto:office@ajgaerospace.be) .

Toutes les primes mentionnées dans la présente police s'entendent hors taxe d'assurance ou "droits de timbre" locaux. L'assuré, le propriétaire et/ou l'exploitant est responsable du versement des taxes d'assurance aux autorités locales ou aux agences gouvernementales (le cas échéant) si elles n'ont pas déjà été versées directement à l'assureur ou aux assureurs. Gallagher Aerospace n'est en aucun cas responsable du paiement de ces taxes. Gallagher Aerospace, ses directeurs, employés ou agents ne peuvent pas être tenus responsables par l'assuré, le propriétaire et/ou l'opérateur pour toute réclamation imposée par un gouvernement local ou une autorité gouvernementale.

Gallagher Aerospace n'est pas responsable des conséquences du non-paiement ou du paiement tardif de la (des) prime(s) et/ou de la (des) taxe(s) d'assurance.

L'assuré doit examiner attentivement la présente police pour s'assurer qu'elle a été souscrite conformément à ses souhaits et que la part totale de l'assureur ou des assureurs est correcte. Si ce n'est pas le cas, veuillez nous en informer immédiatement. Gallagher Aerospace n'est pas responsable des conséquences, quelles qu'elles soient, résultant de l'absence de communication des incohérences de la présente police.

**POLICE & CONDITIONS PARTICULIERES**

*Libre traduction en français de l'original émis en néerlandais  
En cas de litige seule la version originale (en néerlandais) prévaut*

<b>Numero de police</b>	14.013.528
<b>Conditions</b>	Conditions générales Axis Specialty Europe SE (Belgian branch) Accidents personnels Personnel navigant
<b>Preneur d'assurance</b>	ASBL Belgian ULM Federation Rue Motoyer 1 bte 23 1000 BRUXELLELS Belgique
<b>Assuré(s)</b>	Ne sont assurés (que) le pilote commandant de bord ou les membres (pilotes) qui prennent place à bord de l'ULM comme commandant de bord en ordre de règlement auprès de la fédération.
<b>Prise en cours du contrat</b>	Le 1 avril 2025 à 0 heure.
<b>Echéance annuelle du contrat</b>	Le 1 avril à 0 heure.
<b>Limites géographiques</b>	Europe sujette à la clause LSW 617H, toujours à l'exclusion de la Russie, du Belarus, de l'Ukraine, de la Crimée
<b>Garanties par assurés</b>	Les indemnités couvertes par personne sont les suivantes :  a) En cas de décès : 6.500 EUR payables aux héritiers légaux de l'assuré.  b) En cas d'invalidité permanente : 6.500 EUR Les invalidités permanentes de 25% ou de moins de 25% ne sont pas indemnisées.  c) Frais médicaux : 2.500 EUR Une franchise de 150 EUR reste toujours à charge de l'assuré.

Gallagher is a trading name of Arthur J Gallagher Nordic AB (formerly called Nordic Försäkring & Riskhantering AB) which is authorised by the Swedish Financial Supervisory Authority and that is offering and performing insurance distribution services / activities in Belgium through its Belgium branch.

Incorporated in Sweden under company number 556418-5014 with registered address at Mölndalsvägen 22, 412 63 Göteborg, Sweden.  
The Belgium branch has its registered office at Posthofbrug 6-8 bus 5/134, 2600 Berchem, Belgium (enterprise number 0743.567.257).

En cas de participation à un “refreshing course” annuel, les garanties en cas d’accident seront fixées à :

En cas de décès : 10.000 EUR

En cas d’invalidité permanente : 10.000 EUR  
franchise 25%

Frais médicaux : 2.500 EUR  
franchise 125 EUR

**Primes par assurés** **25,17 EUR + impôts 9,25%**

### **Modalités**

La date d’échéance est notée au 01.04 de chaque année.  
Pour les nouveaux assurés qui souscrivent à l’assurance, la prime sera calculée au prorata du nombre de mois restants entre la date d’effet de la couverture et l’échéance annuelle. Chaque mois entamé sera pris en compte pour un mois complet.

Une première déclaration sera établie dans les 30 jours après la date d’échéance.

A la fin de chaque trimestre calendrier, AXIS Specialty Europe S.E établira un décompte sur base des déclarations reçues qu’elle envoie à l’intermédiaire pour régularisation.



Le présent contrat n’est passible d’aucune prime minimum & provisoire, ni de dépôt.

Les présentes conditions particulières sont établies sur base des déclarations du preneur d’assurance et font partie intégrante du contrat. Elles déterminent avec les conditions générales jointes, les droits et obligations respectifs des parties.

**ASSUREURS DE CETTE POLICE**

**Security**      100% de 100%                      AXIS Specialty Europe SE Belgian branch

Etabli à Anvers, de dato: 11 Mars 2025

<p>L'ASSUREUR,</p> <div style="text-align: right; margin-top: 20px;">  <p>18 03 25</p> </div> <div style="text-align: center; margin-top: 10px;">  <p><b>AXIS Specialty Europe SE</b> <small>Written through AXIS Specialty Europe (Belgian branch)</small></p> <table border="1" style="margin: auto; border-collapse: collapse;"> <tr> <td>1</td><td>4</td><td>0</td><td>1</td><td>3</td><td>5</td><td>2</td><td>8</td><td>2</td><td>5</td><td>F</td><td>R</td> </tr> <tr> <td>N</td><td>N</td><td>N</td><td>N</td><td>N</td><td>N</td><td>N</td><td>N</td><td>N</td><td>N</td><td>A</td><td>A</td> </tr> <tr> <td colspan="3"></td><td colspan="3"></td><td colspan="3"></td><td colspan="3"></td> </tr> </table> </div> <p style="margin-top: 20px;"><i>Signature et cachet</i></p>	1	4	0	1	3	5	2	8	2	5	F	R	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	A	A													<p>Le preneur d'assurance déclare avoir reçu, pris connaissance et se déclare d'accord avec les conditions Générales et Particulières</p> <p style="margin-top: 40px;">Signature précédée par la mention "lu et approuvé"</p>
1	4	0	1	3	5	2	8	2	5	F	R																										
N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	A	A																										

Gallagher is a trading name of Arthur J Gallagher Nordic AB (formerly called Nordic Försäkring & Riskhantering AB) which is authorised by the Swedish Financial Supervisory Authority and that is offering and performing insurance distribution services / activities in Belgium through its Belgium branch.

Incorporated in Sweden under company number 556418-5014 with registered address at Mölndalsvägen 22, 412 63 Göteborg, Sweden. The Belgium branch has its registered office at Posthofbrug 6-8 bus 5/134, 2600 Berchem, Belgium (enterprise number 0743.567.257).